

## **Éléments de positionnement communs FNSEA, UDES, UNAPL sur la formation professionnelle et l'apprentissage**

Sur les réformes de la formation professionnelle de l'apprentissage, les trois organisations partagent les positions suivantes :

### **Sur la réforme de la formation professionnelle, la FNSEA, l'UDES et l'UNAPL proposent de :**

- Cibler la formation d'abord vers les salariés puis vers les publics les plus fragiles : décrocheurs et demandeurs d'emplois les moins qualifiés
- Consolider le rôle des OPCA dans leurs rôles d'intermédiation et leurs missions de financeurs et d'accompagnateur de la formation professionnelle en favorisant la mutualisation des fonds définis par les branches professionnelles au bénéfice des PME/TPE
- Prévoir une bonne articulation entre les moyens à destination des parcours individuels (CPF, CIF) et les moyens à la main de l'employeur (plan/pro) : la fusion du CPF et du CIF est concevable sous certaines conditions, notamment celle de ne pas faire disparaître la capacité de reconversion professionnelle actuellement portée (même imparfaitement) par le CIF.
- Nécessité de préserver la mutualisation du plan pour les TPE-PME et d'instituer des aides spécifiques pour les TPE.
- Mettre en place un système de labellisation des formations en concertation avec les partenaires sociaux
- Mettre en place un plan de formation au numérique pour l'ensemble des salariés dans les métiers impactés par les évolutions de la digitalisation de l'économie et des technologies
- Accompagner la création ou la transmission d'entreprises auprès des jeunes, des demandeurs d'emplois, des salariés en reconversion et des seniors
- Financer le remplacement des salariés qui partent en formation
- Renforcer le poids des branches professionnelles dans le cadre du quadripartisme

### **Sur la réforme de l'apprentissage, la FNSEA, l'UDES Et l'UNAPL proposent de :**

- Valoriser l'apprentissage auprès des jeunes et des employeurs notamment par l'intermédiaire des branches dont le rôle d'information et d'orientation doit être développé
- Prendre en considération les interventions en binôme dans les petites structures et dans les métiers des services aux personnes en revalorisant la fonction de maître d'apprentissage
- Redéfinir la répartition financière de la taxe d'apprentissage en priorisant les branches et les entreprises
- Stabiliser et rendre visibles les aides financières accordées aux employeurs et alléger les démarches administratives
- Permettre un rapprochement du contrat d'apprentissage et de professionnalisation pour harmoniser les contrats et assouplir les démarches administratives au bénéfice des employeurs